

## Point de situation sur l'épidémie de Coronavirus

### Chers parents,

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, l'AEFE a mis à jour ses recommandations au regard des mesures prises par le ministère des solidarités et de la Santé (MSS) pour les personnes de retour de zone d'exposition

A ce jour, <u>les zones d'exposition</u> sont les suivantes :

- Chine (Hong Kong et Macao compris)
- Singapour
- Corée du Sud
- Iran
- Régions italiennes de Lombardie (Région de Milan), Vénétie (Région de Venise), Emilie-Romagne (Région de Bologne)
- Zones de circulation actives du virus en France définies par l'Agence régionale de Santé (communes de l'Oise, la Balme Haute Savoie, communes du Morbihan)

Par principe de précaution, les mesures suivantes sont appliquées :

# 1. En matière de voyage scolaire et de déplacements d'élèves en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie, en France et vers la France

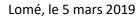
L'Agence a décidé, par principe de précaution, le report des échanges scolaires, dans le cadre d'ADN-AEFE, et l'annulation des voyages et regroupements sportifs ou culturels en Asie et vers l'Asie, en Italie et vers l'Italie, en France et vers la France durant le mois de mars. Cette mesure pourra être amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique.

### 2. Les déplacements des personnels dans les zones d'exposition sont limités

Les stages de formation continue dans les zones d'exposition sont annulés.

#### 3. Les séminaires annuels de zone prévus en mars sont annulés

Les séminaires annuels de l'Agence prévus à Luxembourg (12/13 mars), Istanbul (16/17 mars), Lomé (17/18 mars), Varsovie (19/20 mars), Ibiza (23/24 mars), Tunis (23/24 mars), Beyrouth (26/27 mars)





et le séminaire partenaires à Dakar (20/21 mars) sont annulés, compte tenu des incertitudes liées à la mobilité.

## 4. Consignes pour les établissements amenés à accueillir des élèves en provenance des zones d'exposition

Jusqu'à nouvel ordre, il est demandé aux chefs d'établissement devant recevoir des élèves en provenance des zones d'exposition d'appliquer le principe de confinement durant 14 jours avant d'être autorisés à entrer dans l'établissement. Ce principe s'applique également aux enseignants et aux autres personnels de l'établissement concerné.

Si vous avez voyagé dans ces régions pendant les vacances scolaires, il vous est demandé de prévenir le lycée à l'adresse suivante : <u>preventioncovid19@lfl-togo.org</u> et de ne pas scolariser votre enfant dans les 14 jours suivant le retour sur le territoire.

Durant cette période, un accompagnement à distance sera mis en place.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le Ministère des solidarités et de la Santé :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- · Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...);
- · Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...);
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...);
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Je vous remercie pour votre compréhension vis à vis de ces mesures de précaution.

Le Proviseur

L. THOMAS